



J'ai besoin de conseil pour pouvoir avoir un proces equitable

Par **axel**, le **15/03/2008** à **19:34**

Bonjour,

je souhaite tout d'abord vous présenter ma situation, au moins vous la résumer...

J'ai été arrêté et incarcérer en Aout 2005 pour acquisition, détention, cession et usage de stupéfiant en la matière de la cocaïne et de l'ecstasy. J'ai été remis en liberté fin octobre 2005 (soit un peu plus de 2 mois après). Ma remise en liberté a été assortie d'un contrôle judiciaire que j'ai scrupuleusement respecté.

Je suis convoqué devant le tribunal correctionnel pour ces faits le 8 avril 2008.

Ma situation se complique depuis que le 11 mars 2008, j'ai été contrôlé avec 0.49 g d'alcool par litre d'air expiré...

Placé en garde a vue, on m'a notifié à l'issue de celle-ci, un suspension de permis de deux mois et une convocation devant le tribunal correctionnel le 8 avril 2008.

J'en viens a ma question : Convoqué devant les mêmes magistrats pour des faits aussi éloignés dans le temps respecte t il les conditions d'une défense equitable ? d'autre part je n'arrive plus a joindre mon avocate malgré des relances répétées....

Pouvez vous me conseiller , merci d'avance